

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE LARRINGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2025

Délibération n°
20250325-01

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Georges BLANC, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice 15
Présents 14
Votants 14

Présents : M. BLANC Georges, Mme METRAL Laure, M. CHESSEL Pascal, Mme CHESSEL Christelle, M. GRAS Jean-François, M. COLLIARD Ervé, Mme GUYOT Patricia, M. BOCHATON Philippe, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, Mme SERVOZ Nathalie, M. DELEVAUX Jean-Jacques, Mme LAINÉ Delphine, M. BOCHATON Sébastien, Mme GRIVEL Allma.

Date de la convocation
18 mars 2025

Absents : M. COLLIARD Jean-François.

A été nommée secrétaire : Mme METRAL Laure.

OBJET

FISCALITE COMMUNALE - VOTE DES TAUX 2025

Acte rendu exécutoire
après télé-transmission
en Sous-Préfecture le
26 MARS 2025
et mise en ligne sur le
site internet de la
commune le
26 MARS 2025
Le Maire,

Georges BLANC

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition 2025 pour le calcul des contributions directes de la commune, en préservant la répartition de la pression fiscale entre les différentes catégories de contribuables et les ressources communales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de ne pas augmenter les taux de l'année 2024.

Approuve les taux 2025 fixés à :

- Foncier bâti	27.81 %
- Foncier non bâti	89.10 %
- Taxe d'habitation	17.03 %

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Larringes, le 25 mars 2025

Le Maire

Georges BLANC

La Secrétaire de séance

Laure METRAL